

tents d'accepter qu'après deux années d'inter-
valle. »

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur (M. Liedts)
est chargé de l'exécution du présent arrêté.

avec les chambres, décrété, et nous ordonnons ce
qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du département des tra-
vaux publics, pour l'exercice 1841, est fixé à la
somme de onze millions cinq cent vingt-deux
mille deux cent quatre-vingt-quatre francs qua-
rante-six centimes (fr. 11,522,284 46 c.), confor-
mément au tableau annexé à la présente loi.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le jour
de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des travaux pu-
blics (M. Rogier).

94. — 24 MARS 1841. — *Loi contenant le bud-
get du département des travaux publics,
pour l'exercice de 1841.* (Bulletin officiel,
n. XIV.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord

TABLEAU

Du budget du ministère des travaux publics pour l'exercice 1841.

CHAPITRE 1^{er}.

Administration centrale.

Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre,	fr. 21,000 »	} fr. 236,850 »
— 2. — des fonctionnaires, employés et gens de ser- vice,	116,850 »	
— 3. Loyer de l'hôtel du ministre,	9,000 »	
— 4. Ameublement de l'hôtel du ministre,	60,000 »	
— 5. Fournitures de bureau, impressions, achat et répara- tions de meubles, chauffage, éclairage, menues dé- penses,	24,000 »	
— 6. Frais de route et de séjour du ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale,	6,000 »	

CHAPITRE II.

*Ponts et chaussées.—Canaux, rivières, polders.—Ports et côtes.—Bâtiments
civils. — Personnel des ponts et chaussées.*

Ponts et chaussées.

Art. 1 ^{er} . Entretien et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets,	2,600,000 »	} 3,051,904 03
— 2. Plantations,	50,000 »	

Canaux, rivières, polders.

Art. 3. Service des capaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maes- tricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing et de la Sambre,	} 401,904 03
Solde de la créance de l'entrepreneur Delbrouck, du chef des travaux autorisés en 1839 pour rétablir la navigation sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc,	

A reporter, fr. 3,288,754 03

(1) Présentation à la chambre des représentants
le 17 novembre 1840. — *Monit.* du 19. — Rapport
par M. Peeters le 4 février 1841. — *Monit.* du 5.
— Discussion les 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27 fé-
vrier, 1^{er} et 2 mars 1841. — *Monit.* des 20, 21,
22, 24, 25, 26, 27, 28 février, 2 et 3 mars. —

Adoption le 2 mars par 49 voix contre 39. —
Monit. du 5.

Rapport au sénat par M. Dumon-Dumortier le
18 mars. — *Monit.* de 19. — Discussion le 20 mars.
— Adoption le même jour, à l'unanimité des 50
membres présents. — *Monit.* du 22.

	Report, fr.	3,288,754 03		
Art. 4. Canal de Bruxelles à Charleroy, repris par l'État en vertu de la loi du 1 ^{er} juin 1859,	135,036 »		}	
— 5. Service de l'Escaut,	184,740 »			
— 6. Service de la Lys,	159,295 »			
— 7. Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur,	229,880 »			
— 8. Service de la Meuse dans le Limbourg,	60,000 »			
— 9. Service de la Dendre repris par l'État en vertu de la loi du 18 février 1841,	17,431 »			
— 10. Service du Ruppel, de la Dyle et du Demér,	5,900 »			
— 11. Travaux d'amélioration aux voies navigables de second ordre. — Frais d'études,	100,000 »			
— 12. Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne,	40,000 »			
— 13. Confection et entretien des bacs et bateaux de passage,	30,685 87			
— 14. Service des polders,	36,055 48			
		1,719,655 43		
<i>Ports et côtes.</i>				
— 15. Ports d'Ostende et de Nieuport, côtes de Blankenberghe,	214,632 08			}
— 16. Phares et fanaux,	2,000 »			
<i>Bâtiments civils.</i>				
— 17. Entretien et réparations des hôtels, édifices et monuments de l'État,	30,000 »		}	
— 18. Constructions nouvelles et travaux d'amélioration,	43,000 »			
<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>				
— 19. Traitement des ingénieurs et conducteurs. Frais de bureaux et de déplacement, etc.,	451,000 »		}	
CHAPITRE III.				
<i>Chemin de fer. — Postes.</i>				
<i>Chemin de fer.</i>				
Art. 1^{er}. Entretien du railway, des stations et de leurs dépendances,	750,000 »			
— 2. Dépenses de locomotion,	2,200,000 »			
— 3. — de perception,	690,000 »			
<i>Postes.</i>				
— 4. Traitements,	355,210 »	4,685,546 »		
<i>Matériel.</i>				
— 5. Frais de tournée des directeurs, frais de régie des directeurs et percepteurs, indemnités de logement, imprimés, registres et timbres,	82,790 »			
— 6. Transports des dépêches,	300,546 »			
— 7. Service rural,	300,000 »			
— 8. Papiers pour l'administration centrale des postes et le service des provinces,	7,000 »			
CHAPITRE IV.				
<i>Mines.</i>				
Art. 1^{er}. Conseil des mines,	45,600 »	}	189,100 »	
— 2. Traitement des ingénieurs et conducteurs, frais de bureaux et de déplacement, et dépenses éventuelles par suite de promotions ou d'admissions dans le corps,	143,500 »			
		A reporter, fr.	9,885,055 46	

	Report, fr.	9,885,055 46	
Art. 3. Subsidés aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement,	45,000	}	55,000
— 4. Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires, essais et expériences,	10,000		

CHAPITRE V.

Instruction publique.

Art. 1 ^{er} . Université de l'État,	606,800	}	1,549,229
— 2. Frais des jurys d'examen pour les grades académiques,	79,100		
— 3. Frais d'inspection des athénées et collèges,	7,300		
— 4. Subsidés annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel. École de Gand,	138,000		
— 5. Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges,	5,000		
— 6. Enseignement primaire,	310,000		
— 7. Lettres et sciences,	169,000		
— 8. Beaux-arts,	179,029		
— 9. Monument de la place des Martyrs,	25,000		
— 10. Subsidés aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments,	30,000		

CHAPITRE VI.

Secours.

Article unique. Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension,	5,000
---	-------

CHAPITRE VII.

Dépenses imprévues.

Article unique. Dépenses imprévues,	30,000
-------------------------------------	--------

Total, fr. 11,522,284 46

95. — 24 MARS 1841. — *Loi contenant le budget du département de l'intérieur pour l'exercice de 1841.* (Bull. offic., n. xiv.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du département de l'intérieur, pour l'exercice de 1841, est fixé à la somme

de trois millions deux cent quatre mille trois cent soixante francs vingt centimes (fr. 3,204,360 20 c.), conformément au tableau annexé à la présente loi.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur (M. Liedts).

TABLEAU

Du budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1841.

CHAPITRE PREMIER.

*Administration centrale.**Personnel.*

Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre,	fr. 21,000	}	126,450
— 2. Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service,	105,450		
A reporter, fr.			126,450

(1) Présentation à la chambre des représentants le 17 novembre 1840. — *Monit.* du 18. — Rapport le 16 décembre. — *Monit.* du 17. — Discussion les 15, 16, 18, 19, 20 et 21 janvier 1841. — *Monit.* des 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22. — Adoption le 23 janvier, par 50 voix contre 10. — *Monit.* du 24.

Rapport au sénat par M. le baron de Macar, le 6 mars 1841. — *Monit.* du 10. — Discussion les 12, 15, 15, 16 et 18 mars. — *Monit.* des 13, 14, 16, 17 et 19. — Adoption le 18 mars à l'unanimité des 57 membres présents.